

---

Numéro de l'intervention: 249-2011  
Type d'intervention: **Interpellation**  
Déposée le: 17.08.2011  
Déposée par: Zuber (Moutier, PSA) (porte-parole)  
Cosignataires: 0  
Urgente:  
Date de la réponse:  
Numéro de l'ACE  
Direction: TTE

---

### Avenir de la ligne CFF Bâle-Delémont-Moutier-Granges-Bienne

Dans sa prise de position sur le FAIF (nouveau programme ferroviaire), le Conseil du Jura bernois (CJB) s'est exprimé comme suit : « (...) *aucun investissement n'est prévu sur la ligne Bienne-Bâle via Moutier-Delémont. Il estime pourtant que cette liaison entre Genève et Bâle doit rester attractive et ne pas être oubliée (sic !). À plus long terme, le CJB est ouvert à une analyse d'opportunité visant à définir si la liaison directe entre Bienne et Bâle doit continuer de passer par Moutier-Delémont, ou si elle pourrait passer par Olten. (sic !)* »

De son côté, le Gouvernement de la République et canton du Jura a précisé sa position par la voix de son président (lors du Marché-Concours de Saignelégier). Dénonçant les projets de l'Office fédéral des transports, l'exécutif jurassien dit « prendre au sérieux les menaces pesant sur l'axe ferroviaire Bienne-Bâle via Delémont et Moutier ». Il craint que cette ligne, qu'il n'est pas prévu d'améliorer et qui ne figure pas dans les priorités du projet Rail 2030, soit déclassée au profit d'une liaison Genève-Bâle via Olten. Le Gouvernement jurassien mesure le risque de voir la ligne Bâle-Bienne via Moutier empruntée uniquement par de petits trains régionaux.

Les caractéristiques actuelles de la ligne Bienne-Bâle via Delémont ne permettant pas l'introduction de l'horaire à la demi-heure et les aménagements nécessaires étant estimés à une centaine de millions de francs, le canton du Jura s'est engagé à interpeller les autorités fédérales et les CFF en formulant des propositions alternatives. Les autorités jurassiennes veulent montrer « qu'on ne doit pas oublier cette partie de la Suisse ».

La procédure de consultation étant achevée, je prie le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes.

1. Le canton de Berne mesure-t-il l'importance de cette ligne ferroviaire pour le développement socio-économique, pour la démographie et pour l'attractivité de la région et particulièrement du bipôle industriel Moutier-Granges et de la ville de Bienne ?
2. Lors de la procédure de consultation, le Conseil-exécutif a-t-il suivi la position suicidaire du CJB ou s'est-il rangé à celle, plus courageuse et constructive, du Gouvernement jurassien ? Quel est le texte exact de la prise de position bernoise à ce sujet précis ?



3. Avant de prendre position, le Conseil-exécutif a-t-il consulté l'Assemblée interjurassienne, directement concernée par ce sujet ?
4. Qu'entend entreprendre concrètement le Conseil-exécutif auprès de qui de droit afin que la liaison Bâle-Bienne via Moutier profite des investissements nécessaires au maintien de son statut intercités et à son développement ?
5. Le Conseil-exécutif soutiendra-t-il les démarches engagées dans ce sens par le Gouvernement jurassien ?